

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2020/341

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 03 décembre 2020

OBJET :

**AUTORISATION
D'ACQUISITION DES
VOIES ET RESEAUX
DES PARTIES
COMMUNES D'ENTREE
DE VILLE**

L'an deux mille vingt, le sept-décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Eugène COUDRE, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Séverine LETOILE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Carla GRECO, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Christophe VIGIER, Madame Gwendoline PLUQUET, Monsieur Frédéric HERMOSILLA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

PROCURATIONS : Madame Jocelyne BORDE pouvoir à Madame Véronique PETIT

SECRETAIRE DE SÉANCE : Madame Virginie VIEVILLE

∞∞∞∞∞∞∞∞

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 08 décembre 2020

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n° 2016/105 et notamment sa pièce jointe ;

Vu l'acte de vente en état futur d'achèvement signé le 18 janvier 2018 entre la SCCV L'ALLEE DU CHATEAU et la COMMUNE DE CHAUMONTEL, précisant : « qu'une rétrocession d'espaces communs sera réalisée par réduction de l'assiette de la copropriété au profit de la Commune » ;

Vu la délibération n°2019/267 autorisant Monsieur le Maire à poursuivre les démarches en vue d'obtenir l'ensemble des documents nécessaires à la rétrocession des voies et espaces communs de la résidence l'Allée du Château ;

Considérant que les parties communes correspondent aux parcelles AH 251-252-255-257-259 et 261 ;

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié avec le propriétaire des parties communes, voies et réseaux, de la résidence « l'allée du Château ».

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié avec le propriétaire relatif à la rétrocession des voies et espaces communs de la résidence « l'Allée du Château ».

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#